



Mairie de Ludon-Médoc
Département de la Gironde
République Française

Compte rendu Conseil Municipal du 23 septembre 2016

PRÉSENTS : M. le Maire, MM. CABEZAS, HÉBRARD, Mme MARCATO, Mme VALLIER, MM LAMY, Mme BULAIN, Mme SABACA, MM DE ZEN, DUMAS, DELAPORTE, Mme DESPIERRE, Mme DESNOUE, Mme JOFFROY, M. BARBE, M. DUCAMP, Mme ESCASSUT, Mme LAMEUL, Mme POLSKI, MM DUMONTIER et MONTFORT.

EXCUSÉS avec pouvoir :

Monsieur GARCIA pouvoir à Monsieur JUHE
Monsieur DUMAS pouvoir à Monsieur HEBRARD
Madame VERT pouvoir à Monsieur DE ZEN
Madame DARPEIX pouvoir à Monsieur le Maire

Absent :

Monsieur FORTER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Véronique SABACA

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2016 - Adoption

2016-1909 – 33 : Tableau des effectifs – ouverture de postes

Afin de pallier le désengagement de l'État pour l'instruction des permis de construire, un agent avait été recruté en contrat à durée déterminée. Cet agent, lauréate du concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, ayant donné entière satisfaction, il est donc proposé de pérenniser cet emploi.

De plus, deux agents ont été recrutés en contrat d'accompagnement à l'emploi. Le premier, pour le remplacement d'un agent parti à la retraite et le second pour la création du PLIE et compenser pour partie la mutation d'un agent. Ces contrats arrivant à terme il est proposé d'intégrer ces 2 agents.

Il est donc proposé l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} octobre 2016 et un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à partir du 19 novembre 2016.

[Adoption à l'unanimité](#)

2016-1909 – 34 : Décision modificative n°1

Afin de tenir compte de la décision d'acquisition de la propriété Malescot et l'attribution de subvention, il est nécessaire de faire une décision modificative. (Document joint)

[Adoption à l'unanimité](#)

2016-1909 – 35 : Acceptation d'un don

La société Béoletto souhaite faire un don de 15 000 € à la commune de Ludon Médoc afin de participer au développement de la Commune. Selon l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que le conseil Municipal statue sur l'acceptation de ce don.

[Adoption à l'unanimité](#)

2016-1909 – 36 : Demande de subvention pour l'acquisition de la propriété Malescot auprès du Conseil Départemental

La commune a décidé d'exercer son droit de préemption pour l'acquisition de la propriété Malescot. Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental en vue de financer cette acquisition.

[Adoption à l'unanimité](#)

2016-1909 – 37 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour le FDAEC

Lors du conseil Municipal du 8 février dernier le conseil Municipal a voté l'attribution du FDAEC proposée par le Conseil Départemental pour un montant de 40 499 ,00 €. Il s'avère que le montant attribué définitivement se monte à 39 532. Il est donc proposé d'accepter la dotation de 39 532 €

Adoption à l'unanimité

2016-1909-38 : Demande de subvention Réserve parlementaire et ministérielle pour l'extension de l'école élémentaire

Dans le cadre de l'extension de l'école élémentaire, le conseil municipal peut solliciter une financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire et au titre de la réserve ministérielle.

Adoption à l'unanimité

2016-1909 – 39 : Acquisition de terrain à titre gratuit à la cave « La Médocaine »

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la rue des Marais, il est nécessaire d'acquérir une petite parcelle à la Cave « La Médocaine ». Après discussion avec les propriétaires, cette cession se fera à titre gratuit. Il est donc demandé au conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la Commune.

Adoption à l'unanimité

2016-1909 – 40 : Subventions exceptionnelles aux associations

La Commission Communale Vie Associative/Sports/Culture/Jeunesse propose d'allouer une subvention exceptionnelle à certaines associations qui se sont impliquées dans plusieurs manifestations communales, à savoir :

Association	Montant attribué
ASL Lutte	600 €
Danse Attitude	600 €
USL Football	600 €
Les Comédiens d'un soir	600 €
Ludon Basket Club	600 €
ALELE	600 €
ATN	600 €
Familles Rurales LUDON	600 €
Gymnastique Volontaire LUDON	600 €
Scène et moi	600 €
Buena Vista	600 €
Pétanque	300 €
Section Cyclisme Ludonnaise	300 €

- 24 Voix POUR
1 ABSTENTION

2016-1909 – 41 : Dénomination du parking devant l'école Maternelle

Sur proposition des commissions affaires scolaires et communication il est proposé de dénommer ce parking, place de la république

Adoption à l'unanimité

2016-1909-42 : Approbation de la cartographie pour le périmètre d'action du Conservatoire du littoral

Le Marais de Ludon Médoc est identifié comme Zone Humide d'Intérêt Environnemental particulier (ZHIEP) dans le SAGE Estuaire de la Gironde.

Dans le cadre de la stratégie d'intervention foncière 2015-2050 du Conservatoire du Littoral, l'opportunité d'une maîtrise foncière publique et la création d'un périmètre d'intervention permettrait notamment de rétablir les continuités écologiques à forts enjeux entre les rives de l'estuaire et les îles, et le maintien de ces paysages identitaires du Médoc et des rives.

Conformément aux dispositions de l'artL.322-1 du code de l'Environnement, le conseil Municipal doit émettre un avis à la fois sur le principe d'une action du Conservatoire et sur le périmètre proposé sur la cartographie ci jointe. Le dossier sera ensuite validé, avant la fin de l'année en Conseil de rivages et en Conseil d'Administration.

Avis favorable du Conseil Municipal

Adoption à l'unanimité

2016-1909-43 : Intégration dans le domaine communal des espaces verts de l'allée des Noisetiers

Lors du conseil Municipal du 16 juin 2014, le Conseil Municipal avait accepté l'intégration de l'ensemble des équipements de l'Allée des Noisetiers à l'exception des Espaces verts.

Conformément aux conventions annexées au permis d'aménager et suite à la demande formulée par l'Association Syndicale libre des propriétaires et après vérification du bon état. Il est proposé d'accepter la cession gratuite et l'intégration des espaces verts de l'allée des Noisetiers.

Adoption à l'unanimité